




agir\_ POUR  
L'EUROPE

**agir\_**  
LA DROITE  
CONSTRUCTIVE



**" L'Europe ne se fera pas d'un coup,  
ni dans une construction d'ensemble :  
elle se fera par des réalisations concrètes,  
créant d'abord une solidarité de fait. "**

*Déclaration Schuman prononcée le 9 mai 1950*

Pour de nombreux Européens, l'Europe est devenue une entité abstraite, technocratique et insaisissable. Cet éloignement est d'autant plus problématique que pour exister sur la scène internationale, et nous permettre de maîtriser notre destin, l'Europe doit s'affirmer comme une puissance souveraine et unie.

Pour relancer le projet européen en crise, nous devons revenir à son origine et promouvoir des réalisations concrètes, permettant à chacun de saisir la nécessité de l'Europe dans son quotidien.

# agir POUR L'EUROPE

## NOTRE PROJET

**1**  
DÉFENSE ET  
LUTTE CONTRE  
LE TERRORISME



**2**  
ASILE,  
IMMIGRATION  
ET INTÉGRATION



**3**  
EMPLOI



**4**  
CROISSANCE  
ET ÉCONOMIE



**5**  
POLITIQUE  
COMMERCIALE



**6**  
TRANSFORMATION  
NUMÉRIQUE



**7**  
ÉNERGIE ET  
ENVIRONNEMENT



**8**  
AGRICULTURE  
ET SÉCURITÉ  
ALIMENTAIRE



**9**  
ÉDUCATION  
ET RECHERCHE



**10**  
CULTURE



**11**  
GOUVERNANCE  
DE L'UNION  
EUROPÉENNE



# 1 DÉFENSE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME

## NOTRE CONVICTION

### Développer une force militaire de projection et de défense.

La reconstitution de grandes puissances militaires, y compris directement à nos frontières, ainsi que la menace terroriste sur notre sol et visant nos intérêts à l'étranger, rendent le monde plus dangereux que jamais. Sans remettre en cause notre collaboration au sein de l'OTAN, la politique pour le moins erratique de Donald Trump doit constituer un véritable électrochoc pour les États de l'Union et les convaincre qu'ils doivent assurer eux-mêmes la sécurité des citoyens européens.

## NOS OBJECTIFS ET NOS PROPOSITIONS

### OBJECTIF 1 :

Agir pour renforcer la capacité opérationnelle de l'Union européenne

#### PROPOSITION 1 :

Développer une force de projection et de défense pour lutter de façon concrète contre les nouvelles menaces et renforcer l'initiative européenne d'intervention, notamment dans les opérations de maintien de la paix dans les États ou prospèrent les réseaux terroristes. Assurer une répartition juste et équitable des dépenses de cette force.

#### PROPOSITION 2 :

Créer à terme un état-major européen des armées et instaurer dès à présent une coopération renforcée entre les états-majors de pays européens volontaires afin de pouvoir réagir ensemble plus rapidement.

#### PROPOSITION 3 :

Établir de façon conjointe des scénarios de crises potentielles pouvant menacer la sécurité européenne, tels qu'un conflit armé, une catastrophe naturelle, une intervention dans une crise humanitaire, une évacuation de ressortissants, afin de réagir de façon coordonnée et rapide.

### OBJECTIF 2 :

Agir pour donner à l'Union européenne les moyens d'assurer sa sécurité

#### PROPOSITION 4 :

Créer un FBI européen chargé des enquêtes contre les filières sur tout le territoire de l'Union pour approfondir la coopération des services de renseignements des États membres.

#### PROPOSITION 5 :

Développer le Fonds européen pour la défense afin de constituer une véritable industrie européenne de défense favorisant l'interopérabilité des matériels, et la mise en commun des coûts de recherche et d'équipement pour chaque État.

#### PROPOSITION 6 :

Déterminer ensemble les zones géographiques d'action prioritaires et s'appuyer sur la Politique européenne de sécurité commune et la politique de voisinage de l'Union pour encourager les États tiers à participer à ces missions.

## ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

- Les Français privilégient dans une large majorité le niveau européen pour les questions de défense, de sécurité et de politique étrangère (70% favorables à la création d'une armée européenne, source IFOP).
- Depuis 2003, il existe des missions civiles et militaires dans le cadre de la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC) qui ont des objectifs de maintien de la paix et de construction de la paix (missions dans les Balkans, Soudan, Sahel, Libye, Ukraine...). Ces missions sont complémentaires à celles de l'OTAN. Mais le volet défense commune de cette politique est quasi inexistant (PROPOSITION 6).
- Le Président Emmanuel Macron a affiché à travers son discours de la Sorbonne sa volonté de renforcer l'Europe de la défense, notamment avec une « Initiative Européenne d'Intervention » (IEI).
- La politique extérieure des États-Unis est devenue moins prévisible ce qui représente un sujet de préoccupations pour la sécurité de l'Europe : le retrait des États-Unis des conflits internationaux, notamment au Moyen-Orient, comme leur demande faite aux Européens de mieux prendre en charge leur sécurité sont de signaux qui démontrent la nécessité pour l'UE de gagner en autonomie et en indépendance sur les questions de défense.
- 11 Décembre 2017 : Décision de 25 États membres (sans le Royaume-Uni, le Danemark et Malte) de lancer une Coopération structurée permanente (CSP) afin de développer des capacités de défense et d'investir dans des projets communs. Une liste de 17 projets a été adoptée et sera lancée, tels que l'établissement d'un commandement médical européen ou d'un centre d'entraînement conjoint pour préparer les militaires avant un déploiement dans le cadre d'une mission de formation menée par l'UE. C'est la première véritable étape de l'Union européenne de la défense (PROPOSITION 2).
- 25 Juin 2018 : Signature par 9 États membres (dont le Royaume-Uni) pour la création d'une IEI qui a pour objectif de développer une force militaire de projection et de défense (PROPOSITION 1).
- 3 Juillet 2018 : Adoption par le Parlement européen de l'accord interinstitutionnel sur le Fonds européen de défense qui financera dès janvier 2019, en complément des investissements nationaux, des projets de recherche en matière de défense, le développement de prototypes et l'acquisition d'équipements et de technologies de défense (PROPOSITION 5).
- La coopération sur l'IEI s'articule avec les nouvelles priorités du Cadre financier pluriannuel 2021-2027 sur les questions de défense. La Commission européenne propose de doter le Fonds européen de défense d'un budget de 13 milliards d'euros ainsi que de créer un nouveau mécanisme de financement doté de 10,5 milliards d'euros hors du budget à long terme de l'UE, la « facilité européenne pour la paix », qui aura pour objectif de stimuler la capacité de l'UE à prévenir les conflits, à bâtir la paix et à garantir la sécurité internationale. (PROPOSITIONS 1,3 ET 4).

# 2 ASILE, IMMIGRATION, INTÉGRATION

## NOTRE CONVICTION

### Face au défi migratoire, engager une politique commune européenne fondée sur la coopération, la fermeté, la solidarité et l'humanité.

Au-delà de la crise de 2015, l'Europe doit inscrire sa politique migratoire sur l'anticipation d'inévitables événements futurs : les migrations économiques (la population du continent africain va doubler) et climatiques, la situation sécuritaire incertaine du Proche-Orient.

La France et l'Europe doivent se redonner les moyens d'en revenir à un cercle vertueux de la gestion des flux migratoires, fondé à la fois sur la fermeté, la responsabilité, l'humanité et la solidarité européenne.

## NOS OBJECTIFS ET NOS PROPOSITIONS

### OBJECTIF 1 :

Agir pour protéger et contrôler les frontières extérieures de l'Union européenne

#### PROPOSITION 1 :

Mutualiser la protection des frontières communes en recrutant 10 000 garde-frontières européens et investir dans des équipements maritimes et aériens supplémentaires pour agir sur les points d'entrée sensibles et répondre à des pressions migratoires ponctuelles aux côtés des polices aux frontières nationales.

#### PROPOSITION 2 :

Mutualiser la recherche entre États européens et renforcer les échanges d'information et le renseignement.

#### PROPOSITION 3 :

Affirmer une diplomatie européenne dans les accords de coopération que nous devons passer en matière migratoire, notamment avec la Turquie et certains États d'Afrique, et organiser un grand sommet migratoire avec les États d'Afrique concernés.

#### PROPOSITION 4 :

Mettre en place une peine principale d'éloignement de la frontière européenne pour tous les condamnés n'ayant pas la citoyenneté européenne

### OBJECTIF 2 :

Agir pour harmoniser le droit d'asile européen et exécuter les décisions

#### PROPOSITION 5 :

Harmoniser les règles d'asile au sein de l'Union européenne et réduire les délais d'instruction.

#### PROPOSITION 6 :

Établir une liste unique des États sûrs pour mieux orienter les flux.

#### PROPOSITION 7 :

Doter l'Union européenne de moyens financiers et humains pour établir des points de contrôle pour les migrants (hot spots), qu'ils soient à l'extérieur ou à l'intérieur de nos frontières européennes, afin de réguler les flux migratoires, lutter contre l'immigration clandestine et les passeurs criminels et éviter les drames humains en Méditerranée.

#### PROPOSITION 8 :

Faire systématiquement délivrer les laissez-passer consulaires dans le cadre d'accords de réadmission négociés et créer de nouvelles places en centres de rétention administrative pour garantir un éloignement systématique et rapide des déboutés et éviter leur clandestinité.

## OBJECTIF 3 :

### Agir pour mieux intégrer

#### — PROPOSITION 9 :

Soutenir la création d'une agence européenne chargée de l'asile, des migrations, de l'accueil et de l'intégration et programmer un débat annuel au Parlement Européen pour définir une vraie stratégie en la matière.

#### — PROPOSITION 10 :

Renforcer l'enseignement de la langue et des valeurs de l'État concerné à tous ceux qui ont obtenu un droit de séjour sur le territoire.

## OBJECTIF 4 :

### Agir pour prévenir les flux migratoires et réduire l'immigration économique

#### — PROPOSITION 11 :

Bâtir un plan Marshall pour l'Afrique en complétant l'aide au développement par des investissements directs dans les infrastructures (énergie, transports, santé, éducation) pour inciter les populations à ne pas migrer.

#### — PROPOSITION 12 :

Favoriser les entreprises européennes dans la mise en place de ces infrastructures avec des clauses de sous-traitance locale.

## ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

- Le budget de l'UE consacré à la politique migratoire est faible dans le cadre budgétaire actuel (14 milliards d'euros sur 7 ans) et plus ambitieux dans le cadre 2021-2027 (35 milliards) ; dans ce cadre, la part de la contribution de l'UE au budget français Immigration, Asile, Intégration doit augmenter (5 % aujourd'hui).
- La population africaine devrait doubler à l'horizon 2050. L'Espagne est devenue la principale porte d'entrée de l'Europe : le nombre d'arrivées y a augmenté de 141 % en un an. Cette réalité nécessite de mieux penser l'action et l'aide au développement de l'Union européenne vis-à-vis de ce continent tout en **contrôlant mieux l'usage qui est fait des dotations versées et en évitant le saupoudrage** (PROPOSITION 11).
- Les moyens européens consacrés à la protection de nos frontières pour 2021-2027 ont été établis à plus de 20 milliards €. Dans le cadre financier pluriannuel de l'UE (2014-2020), 5,6 milliards € – dont 2,7 milliards pour le Fonds pour la sécurité intérieure (frontières et visas) – sont consacrés à cette politique (PROPOSITIONS 1 ET 2).
- En termes de règles d'asile et de procédures, de trop grandes disparités subsistent entre États dans le traitement de demandes d'asile. Par exemple, le taux de reconnaissance moyen en Europe pour les Afghans est de 47 %, mais de 88 % en Italie contre 30 % en Suède (PROPOSITION 5).
- Plus d'un tiers des demandes d'asile déposées en France ont déjà fait l'objet d'une autre demande, sous le régime Dublin. En 2017, sur 41 000 demandes de transferts adressées par la France, 29 000 ont obtenu un accord et 2 600 ont été réalisées. Seule une révision du règlement Dublin III, dans un objectif de simplification et d'efficacité, permettra d'apporter des réponses à deux questions essentielles : d'une part la réduction des délais d'instruction des transferts et l'augmentation du nombre de transferts exécutés, et d'autre part la prolongation des délais ou la permanence de la responsabilité d'un État membre sur un demandeur d'asile. Aujourd'hui cette responsabilité est limitée à 6 ou 10 mois.
- Le PLF 2019 consacre 89 millions € de crédits supplémentaires à l'intégration des étrangers en France, afin de permettre l'enseignement du français (doublement des heures de français) et l'adhésion aux valeurs républicaines pour ceux qui ont obtenu un droit de séjour (PROPOSITION 10).

- Seules 17,5 % des obligations de quitter le territoire français ont été exécutées en 2017. Afin de garantir un éloignement rapide pour éviter de laisser un migrant en situation irrégulière sur le territoire, sans autre solution que la clandestinité, il est nécessaire de déterminer des indicateurs d'objectifs afin de mesurer l'exécution des éloignements. Il est nécessaire d'engager une coopération et des négociations avec les États qui ne délivrent pas suffisamment de **laisser-passer consulaires pour permettre un éloignement systématique et rapide des déboutés** (PROPOSITION 8). Le PLF 2019 prévoit l'engagement d'un plan de 48 millions d'euros pour la création de nouvelles places en centres de rétention administrative (PROPOSITION 8).
- La capacité du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile est insuffisante pour répondre aux besoins. L'indicateur « Part des demandeurs d'asile hébergés » (PAP / PLF 2019) indique qu'en 2018, 50 % des demandeurs d'asile seront hébergés (objectif initial 2018 : 64 % ; objectif 2019 : 72 % ; cible 2020 : 86 %). Ces dernières années, la capacité du dispositif national d'accueil a été accrue. L'objectif du gouvernement est d'atteindre en 2019, 97 000 places dans le dispositif national d'accueil (43 450 en CADA ; 46 000 en HUDA). L'action hébergement et versement de l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA) représente l'essentiel des crédits affectés à la mission Immigration, Asile et Intégration (1,2 Md € sur un total de crédits pour la mission de 1,69 Md € pour 2019).
- Mettre en place une peine principale d'éloignement de la frontière européenne pour tous les condamnés n'ayant pas la citoyenneté européenne qui remplissent les prisons. Ils seraient jugés et exécuteraient leur peine dans leur pays d'origine ou seraient jugés dans un pays européen mais exécuteraient leur peine dans leur pays d'origine, sous réserve d'accords conclus avec les pays tiers garantissant l'exécution de la peine prononcée, le respect des droits du prisonnier et l'exclusion du verdict de la peine de mort et de traitements indignes si le jugement a lieu dans le pays d'origine (PROPOSITION 4).



# 3 EMPLOI

## NOTRE CONVICTION

### Nos citoyens doivent pouvoir mieux profiter des opportunités offertes par un marché du travail européen créateur d'emplois.

Nous devons renforcer la coopération entre États membres de l'Union européenne sur le sujet de l'emploi, afin de fournir aux travailleurs les outils pour profiter pleinement des opportunités offertes sur l'ensemble du territoire de l'Union, tout en assurant l'application d'un droit du travail protecteur, ainsi que le respect de leurs droits sociaux quel que soit leur lieu de travail.

Une attention particulière doit être portée à l'emploi des jeunes, en leur donnant l'opportunité de construire un projet professionnel et un parcours d'insertion avec une dimension européenne.

## NOS OBJECTIFS ET NOS PROPOSITIONS

### OBJECTIF 1 :

#### Agir pour faire de l'emploi des jeunes une priorité

##### PROPOSITION 1 :

Offrir à chaque jeune, dans le cadre d'ERASMUS, une expérience dans un autre pays européen au cours de sa formation académique ou professionnelle.

##### PROPOSITION 2 :

Soutenir le « Volontariat européen », sur le modèle français déjà existant, pour offrir aux jeunes une expérience dans une entreprise ou une administration d'un autre État membre grâce à un contrat de travail protecteur et avantageux.

### OBJECTIF 2 :

#### Agir pour une Europe sociale plus protectrice

##### PROPOSITION 3 :

Lutter contre le dumping social et garantir le principe « à travail égal, rémunération égale sur le même lieu de travail » en assurant une stricte application des nouvelles règles européennes sur les travailleurs détachés.

##### PROPOSITION 4 :

Accélérer la convergence sociale en imposant des indicateurs sociaux minimums et contraignants aux États (taux de décrochage scolaire, écart de salaires entre hommes et femmes, taux de personnes en risque d'exclusion sociale, etc.)

##### PROPOSITION 5 :

Créer un socle commun de contrat de travail européen après consultation des partenaires sociaux européens..

### OBJECTIF 2 :

#### Agir pour accroître la mobilité des travailleurs européens

##### PROPOSITION 6 :

Créer une bourse européenne de l'emploi grâce à la coopération et l'échange d'informations entre les agences nationales de l'emploi..

##### PROPOSITION 7 :

Garantir une meilleure reconnaissance des diplômes et qualifications professionnelles pour pleinement bénéficier des opportunités au sein des territoires de recrutement dans l'Union européenne.

## ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

- L'emploi est mentionné pour la première fois dans les traités européens en 1997 (traité d'Amsterdam). Si l'emploi demeure une compétence appartenant aux États membres, l'UE se charge de mieux coordonner les politiques nationales dans ce domaine. Les fonds structurels européens soutiennent et complètent leurs actions.
- Le taux de chômage des jeunes (moins de 25 ans) était en mai 2018 de 16,8% pour la zone euro et 15,1% au sein de l'UE (source Eurostat). Malte (4,8%), l'Allemagne (6,1%), l'Estonie (6,8%) et les Pays-Bas (6,9%) sont les quatre membres qui enregistrent les taux les plus faibles. La Grèce (43,2%), l'Espagne (33,8%) et l'Italie (31,9%) représentent les taux les plus élevés. La France quant à elle voit son pourcentage baisser à 20 contre 23 en mai 2017. L'emploi des jeunes doit ainsi devenir une priorité au regard de l'effet d'entraînement qu'il a sur le reste du marché du travail. Afin de renforcer leur employabilité sur l'ensemble du marché européen du travail, il s'agirait **d'offrir à chaque jeune dans le cadre d'ERASMUS, une expérience dans un autre pays européen au cours de sa formation (PROPOSITION 1)**. Cela pourrait être complété par la **création d'un « Volontariat européen » (PROPOSITION 2)**. L'objectif est de créer un programme VE sur le modèle du VIE (Volontariat International en Entreprise) ou du VIA (Volontariat International en Administration) soutenus par le Ministère des Affaires Etrangères en France. Destiné aux jeunes de 18 à 28 ans, pour une expérience de 6 à 24 mois, ce programme facilite la recherche d'une expérience et les démarches grâce à une plateforme en ligne unique et offre des conditions de travail et de recrutement avantageuses à la fois pour les jeunes et les employeurs.
- Les travailleurs détachés constituent un sujet aigu pour la France. Leur nombre y a considérablement augmenté : il était de 516 000 (hors transport routier) en 2017, soit une hausse de 46% par rapport à 2016. En mars 2018, les institutions européennes ont trouvé un accord sur la modernisation de la directive sur les travailleurs détachés de 1996, qui est une avancée fondamentale pour une meilleure organisation du marché intérieur et pour une Europe sociale. **Ces nouvelles règles doivent désormais être pleinement appliquées et respectées afin de garantir le principe « à travail égal, rémunération égale sur le même lieu de travail » (PROPOSITION 3)**.
- L'UE a progressivement établi un droit du travail a minima applicable à tous les États membres. Cette réglementation comprend notamment l'obligation d'un contrat de travail écrit, la limitation de la durée de travail hebdomadaire à 48 heures, heures supplémentaires comprises, la protection sociale de la maternité, l'interdiction du travail des moins de 15 ans, la réglementation du travail des 15-18 ans, un encadrement pour les travailleurs exposés à l'amiante, aux agents chimiques, physiques et biologiques et l'interdiction d'exposition aux radiations. Toutefois, il s'agit là d'une harmonisation moindre. Il faut aller plus loin et établir des **indicateurs sociaux que les États doivent respecter** comme c'est le cas pour les indicateurs macroéconomiques dans le cadre du Semestre européen (PROPOSITION 4). En outre, pour accélérer la convergence sociale et faciliter la mobilité des travailleurs, il faut lancer une **consultation sociale sur un socle commun de contrat de travail européen** en y associant les partenaires sociaux et faire émerger une démocratie sociale à l'échelle européenne (PROPOSITION 5).
- En 2012 a été mis en place le réseau EURES qui favorise la mobilité des travailleurs et multiplie les possibilités d'emploi au sein de l'UE, par la mise en relation des personnes en recherche d'emploi dans un autre État membre et des entreprises, ainsi que la garantie jeunesse. Financée par l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) via notamment le Fonds social européen, cette dernière a pour but d'inciter les pays à créer des dispositifs permettant à chaque jeune de moins de 25 ans sans diplôme, ni emploi, ni formation, de travailler ou de bénéficier d'une formation. Toutefois, le développement d'EURES reste embryonnaire et ne s'avère pas suffisant pour stimuler la mobilité des travailleurs. Il s'agirait donc de **garantir une meilleure reconnaissance des diplômes et qualifications professionnelles (PROPOSITION 7) et de créer une bourse européenne de l'emploi (PROPOSITION 6)**. En effet, la reconnaissance académique permettant à un diplôme délivré par un État membre d'être considéré comme étant équivalent à celui délivré par un autre État membre est nécessaire. Bien que pratiquée, la reconnaissance professionnelle qui demeure encore imparfaite doit être perfectionnée et opérée. La pratique force toutefois à distinguer les professions réglementées et non réglementées. Aucune disposition européenne n'impose de reconnaissance, les États membres étant les seuls responsables du contenu et de la structure de leur système éducatif.

# 4 CROISSANCE ET ÉCONOMIE

## NOTRE CONVICTON

**Une zone euro plus stable, mieux armée et plus solidaire, est une condition l'émancipation des citoyens européens par la croissance économique.**

Les trois crises, financière, de la dette souveraine, et économique qui ont eu lieu depuis 2008 ont confirmé les soupçons d'importantes failles dans le fonctionnement de la zone euro. Certaines propositions sont déjà à l'agenda européen, mais la plupart sont loin d'être adoptées.

Nous devons faire converger nos efforts pour lutter contre les disparités économiques importantes au sein de la zone euro qui affectent la croissance de l'ensemble des pays concernés.

## NOS OBJECTIFS ET NOS PROPOSITIONS

### OBJECTIF 1 :

Agir pour une économie forte dans l'intérêt des citoyens européens

#### PROPOSITION 1 :

Démocratiser la gouvernance de la zone euro grâce à un conseil parlementaire composé de parlementaires nationaux et européens et un ministre de la zone euro.

#### PROPOSITION 2 :

Créer un Trésor européen pour des politiques budgétaires et économiques communes au sein de la zone euro.

#### PROPOSITION 3 :

Réformer les règles budgétaires (pacte de stabilité et de croissance) au niveau européen.

### OBJECTIF 2 :

Agir pour une zone euro plus stable, flexible et solidaire au service de la croissance

#### PROPOSITION 4 :

Réformer le mandat de la Banque centrale européenne (BCE) en faveur d'une politique monétaire au service de la stabilité des prix et de la croissance économique.

#### PROPOSITION 5 :

Améliorer la compétitivité et stabiliser l'euro en temps de crise en créant un budget de la zone euro.

### OBJECTIF 3 :

Agir pour une économie européenne compétitive dans la mondialisation

#### PROPOSITION 6 :

Lutter contre le dumping fiscal au sein de l'Union européenne, en accélérant la convergence et l'harmonisation des bases et taux de fiscalité entre les États membres.

#### PROPOSITION 7 :

Renforcer une politique d'investissements stratégiques dans les technologies et grands défis d'avenir (ex : intelligence artificielle, énergies propres, secteur biomédical et génomique) et mener une véritable politique industrielle commune en faveur de la compétitivité de nos entreprises.

#### PROPOSITION 8 :

Soutenir la création d'un code européen de droit des affaires pour dynamiser le développement des entreprises et le commerce intracommunautaire.

- Des disparités économiques importantes existent au sein de la zone Euro : la croissance du PIB allant de presque 3% pour les Pays-Bas et l'Espagne, à 1.5% pour l'Italie en 2018 et les taux de chômage allant de 19.1% en Grèce en Août 2018, à 3.9% pour les Pays-Bas.
- À travers l'élaboration de programmes d'ajustements économiques notamment pour la Grèce, un déficit démocratique s'est révélé dans la manière dont la Troïka, qui comprenait le FMI, a demandé à la Grèce des réformes et efforts budgétaires difficiles. La zone euro doit se doter d'une **meilleure représentation démocratique (PROPOSITION 1)** après l'épisode de la crise des dettes souveraines. Un ministre qui remplirait les rôles de Président de l'Eurogroupe, et Commissaire européen représenterait un visage plus visible et démocratique de la gouvernance de la zone euro. De plus, avec un budget de la zone euro, une prise de décision directement démocratique est essentielle. En tant que représentant direct des citoyens européens, le Parlement européen doit être doté de compétences pour la zone euro.
- Les divergences économiques entre États membres sont encore importantes, ce qui augmente la nature asymétrique des chocs économiques au sein de la zone euro, et réduit la résilience économique des États membres – vu les effets indirects entre eux. La mise en commun des politiques budgétaires et économiques des États membres à travers un **Trésor de la zone euro (PROPOSITION 2)** assurerait la mise en place effective – pour l'instant trop faible à travers le Semestre européen - des réformes et politiques nécessaires la stabilité et à la croissance des économies qui partagent une monnaie commune.
- À ce jour, les États membres n'ont respecté les règles du Pacte de Stabilité et de la Croissance que dans 50% des cas. Le niveau d'implémentation des politiques structurelles ressortant du Semestre européen est également de 50% seulement depuis sa création en 2010. Les règles budgétaires du PSC sont critiquées pour leur nature trop compliquée, parfois trop stricte et ne prenant pas toujours en compte les spécificités des États membres. Pour cette raison, ces règles sont trop souvent mal appliquées. Il s'agit donc de **réformer le Pacte de stabilité et de croissance (PROPOSITION 3)** pour assurer l'application effective d'un système crédible de coordination des politiques économiques et fiscales. De plus, le PSC doit non seulement assurer la stabilité et la convergence des économies des États membres, mais aussi continuer de permettre l'investissement productif là où il est possible.
- Le mandat primaire de la BCE est de garder le taux d'inflation à un niveau proche de, mais en-dessous de 2%. La BCE ne peut soutenir les autres objectifs économiques de l'Union qu'à condition de ne pas enfreindre cet objectif primaire. La BCE n'a mis en place ses outils de politique monétaire non-conventionnels qu'à partir de 2012-2013, seulement grâce au point de vue du Président et du Directoire en place pendant cette période, et surtout en présence d'une inflation très basse, en-dessous de 1%, voire une déflation à certains moments. Ce qui appelle à la **réforme du mandat de la BCE (PROPOSITION 4)** pour lui donner un double mandat inflation-croissance : permettre à la BCE de réagir plus vite en cas de crise et soutenir les politiques fiscales et structurelles dans la relance de l'économie et de l'emploi.
- D'après la théorie économique des Zones Monétaires Optimales, une monnaie unique doit avoir plusieurs caractéristiques pour réussir, dont des cycles économiques similaires, et la possibilité d'effectuer des transferts fiscaux entre États membres. Sans celles-ci, la zone monétaire lie ses États membres tout en leur retirant tout ou partie des outils traditionnels de stabilisation (politique monétaire et politique budgétaire). Du financement des réformes structurelles à l'opération de transferts fiscaux en passant par l'assurance des systèmes de chômage et de retraites, la **création d'un budget de la zone euro (PROPOSITION 5)** permettrait une plus grande convergence, compétitivité et stabilité de la zone euro, avec des réponses plus rapides et collectives aux éventuelles crises en tenant compte des enjeux sociaux et des divergences entre États membres.
- Les entreprises jouant sur la concurrence fiscale entre États membres représentent un manque à gagner d'au moins €60-€70 milliards par an pour les recettes fiscales dans l'Union, et de €160-€190 milliards par an si l'on prend en compte d'autres problématiques fiscales telles que les arrangements fiscaux spéciaux ou les inefficiences dans la collecte des impôts. Dans le contexte d'une économie mondialisée, et du marché unique, les États membres doivent **faire converger leurs bases fiscales (PROPOSITION 6)** pour mieux coordonner leurs politiques face au caractère international des activités économiques, pour une économie européenne plus juste, plus simple, et pour accroître les recettes fiscales des États membres.

- La fragilité de la zone euro pendant la crise a révélé le besoin urgent de rendre nos économies plus fortes et compétitives pour faire face aux prochains ralentissements ou prochaines crises, sans devoir s'appuyer de manière excessive et non-durable sur les politiques fiscales et monétaires. Ceci nécessite une meilleure coordination des politiques structurelles, mais aussi une plus forte compétitivité dans la mondialisation, notamment pour en éviter les effets sociaux négatifs, surtout en temps de crise. Malgré la force économique de l'UE dans le monde, notamment dans les industries de produits et services sophistiqués, à haute valeur ajoutée, notre Union doit pouvoir s'adapter et mener les grandes innovations et changements technologiques de notre époque. Les transitions numérique et environnementale requièrent **des investissements stratégiques et une véritable politique industrielle commune** (PROPOSITION 7).
- Favoriser la croissance requiert, outre une harmonisation des droits sociaux, **la création d'un code européen de droit des affaires** (PROPOSITION 8). La Commission européenne avait inscrit cet objectif dans son « Livre blanc sur l'avenir de l'Europe – Réflexions et scénarios pour l'UE27 à l'horizon 2025 », publié en 2017. De plus, Emmanuel Macron l'avait mentionné dans son discours de la Sorbonne : « Pourquoi ne pas se donner d'ici à 2024 l'objectif d'intégrer totalement nos marchés en appliquant les mêmes règles à nos entreprises, du droit des affaires au droit des faillites ? ». Il s'agirait d'un engagement fort en faveur de la construction européenne, de la promotion et de la convergence du droit continental à l'échelle européenne.

# 5 POLITIQUE COMMERCIALE

## NOTRE CONVICTIO

**Le commerce international contribue à la croissance et à la création d'emplois en Europe, mais l'UE doit réorienter sa politique pour qu'il profite pleinement à tous les Européens.**

La conclusion d'accords commerciaux ne doit plus être une fin en soi : nous refusons tout accord qui serait déséquilibré et qui risquerait d'affaiblir davantage des secteurs économiques déjà fragilisés.

## NOS OBJECTIFS ET NOS PROPOSITIONS

### OBJECTIF 1 :

**Agir pour des accords commerciaux équilibrés**

#### PROPOSITION 1 :

Faire de la réciprocité un pilier de notre politique commerciale en garantissant à nos entreprises un accès aux marchés étrangers, notamment publics, au moins équivalent à celui accordé aux États tiers.

#### PROPOSITION 2 :

Assurer un accompagnement et une meilleure information de nos entreprises, en particulier les PME, pour qu'elles profitent pleinement des marchés obtenus.

#### PROPOSITION 3 :

Utiliser l'instrument de l'extraterritorialité pour défendre les intérêts européens dans le monde.

### OBJECTIF 2 :

**Agir pour protéger les Européens**

#### PROPOSITION 4 :

Faire du respect de nos normes sanitaires, sociales et environnementales une condition de la conclusion de tout accord commercial.

#### PROPOSITION 5 :

Garantir un traitement spécifique aux secteurs sensibles en excluant toute négociation sur les services publics et audiovisuels et en cessant de considérer l'agriculture comme une monnaie d'échange.

#### PROPOSITION 6 :

Permettre aux régions de solliciter le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation et en assouplir les conditions d'accès.

### OBJECTIF 3 :

**Agir pour des accords commerciaux plus transparents**

#### PROPOSITION 7 :

Définir des règles de calcul précises et objectives avant de négocier l'ouverture de nos marchés et les contingents tarifaires accordés en tenant notamment compte des accords déjà conclus avec d'autres États tiers.

#### PROPOSITION 8 :

Réviser les mandats de négociation au minimum tous les 5 ans afin de les adapter aux évolutions du contexte économique et social.

#### PROPOSITION 9 :

Assurer la transparence des négociations en publiant les mandats de négociation et en y associant l'ensemble des acteurs économiques et de la société civile.

## ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

- Les exportations européennes représentent 31 millions d'emplois dans l'UE, soit 67% de plus qu'au milieu des années 1990. En Europe, 1 emploi sur 7 dépend des exportations de l'UE.
- Les PME font partie des moteurs de l'économie européenne, représentant 90% de ses emplois mais seulement 30 % des exportations de l'Union. Il s'agit donc de **développer des mesures spécifiques en matière de commerce international pour les PME** (PROPOSITION 2).
- Les entreprises européennes n'utilisent les préférences commerciales disponibles dans les accords commerciaux qu'à hauteur de 70% alors que les entreprises des pays partenaires le font à hauteur de 90%. Nous devons veiller à ce que **nos entreprises utilisent et bénéficient pleinement des avantages permis par les accords commerciaux** (PROPOSITION 2).
- Même si l'UE profite globalement de la mondialisation, les accords conclus semblent parfois en faveur de nos partenaires et suscitent le reproche d'une Europe naïve qui se veut le bon élève de la mondialisation. **La réciprocité, l'exclusion de certains secteurs et le respect de nos normes visent à rééquilibrer nos échanges, à lutter contre toute forme de dumping et à préserver notre modèle de société** (PROPOSITIONS 1, 4 ET 5).
- Créé en 2007 pour venir en aide aux salariés touchés par des licenciements collectifs dus à la mondialisation, le Fonds Européen d'ajustement à la Mondialisation (FEM) reste sous-utilisé par les États-membres. Abaisser son seuil de déclenchement (actuellement de 500 salariés) et **permettre aux régions de le solliciter** permettrait de tenir davantage compte des réalités de terrain (impact sur l'économie locale, possibilités réelles de reclassement, etc.) et de le coordonner avec les autres fonds européens (FEDER, FSE) et politiques régionales (politiques de formation par exemple) (PROPOSITION 6).
- Les négociations commerciales suscitent de plus en plus d'inquiétudes, voire d'oppositions dans certains secteurs économiques (agriculture notamment) et dans la société civile. Ces négociations ont trop souvent été menées dans l'opacité, sans présentation claire des avantages recherchés, de leur impact réel et des méthodes de calcul employées (effets cumulatifs des contingents de produits déjà accordés). **Une plus grande transparence des négociations est absolument indispensable tant d'un point de vue démocratique qu'économique (pour en anticiper les effets positifs ou négatifs)** (PROPOSITIONS 7, 8 ET 9).

# 6 TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

## NOTRE CONVICTON

**Une véritable souveraineté économique et sociétale européenne à l'ère du Numérique est une condition essentielle de l'émancipation des citoyens européens et du leadership de l'Union européenne dans le contexte de la mondialisation.**

La transformation numérique est un enjeu majeur pour notre société. Aujourd'hui, l'économie à l'ère du Numérique, celle de l'usage des données, est ultra-dominée par les Américains (les GAFAM - Facebook, Apple, Google, Amazon et Microsoft) ou par les Chinois (les BATX - Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi). L'Europe doit affirmer sa souveraineté technologique et faire émerger une réelle économie numérique respectueuse de ses valeurs humanistes et sociales. Nous devons renforcer la confiance des consommateurs européens dans les services numériques et faire émerger des leaders européens compétitifs dans les infrastructures de gestion des données.

## NOS OBJECTIFS ET NOS PROPOSITIONS

### OBJECTIF 1 :

**Agir pour une industrie numérique européenne au service de notre puissance économique**

#### PROPOSITION 1 :

Financer massivement les programmes sur l'intelligence artificielle, la blockchain, les biotechnologies, la cybersécurité, et la formation au numérique.

#### PROPOSITION 2 :

Taxer les géants numériques comme les autres entreprises.

#### PROPOSITION 3 :

Financer la recherche et l'innovation dans le domaine des infrastructures de réseau (ex : routeurs et équipements réseau, stockage des données et service « cloud », microprocesseurs, etc.) afin d'assurer la souveraineté technologique de l'Europe et ainsi pouvoir protéger les données des entreprises et des citoyens européens.

### OBJECTIF 2 :

**Agir pour assurer l'accès du numérique pour tous**

#### PROPOSITION 4 :

Créer un fonds européen pour aider les territoires à développer leurs infrastructures numériques, tels que la 4G, la 5G, la fibre ou les outils informatiques.

#### PROPOSITION 5 :

Financer des programmes d'éducation au numérique tout au long du cursus scolaire, comme les cours de codage et la sensibilisation à l'utilisation d'internet.

#### PROPOSITION 6 :

Accompagner les initiatives des Etats-Membres dans la transformation numérique des PME.

### OBJECTIF 3 :

**Agir pour défendre les valeurs européennes à l'heure de la révolution numérique**

#### PROPOSITION 7 :

Défendre la souveraineté européenne en gardant le contrôle des données des citoyens et des entreprises européennes et les protéger y compris en dehors des frontières de l'Union, à l'instar du système américain.

#### PROPOSITION 8 :

Établir un cadre de valeurs et de responsabilité pour assurer le développement d'une intelligence artificielle éthique.

#### PROPOSITION 9 :

Défendre l'autorégulation des journalistes et de la presse pour lutter contre la manipulation de l'information.



- La capitalisation boursière cumulée des GAFAM représentait, en août 2018, 4 100 milliards de dollars. Les GAFAM étant d'origine américaine, l'Union européenne n'est que spectatrice jusqu'à présent de la transformation numérique et de la prospérité économique qui l'accompagne. Dans le domaine de la recherche, les GAFAM ont pris largement la tête des travaux sur l'intelligence artificielle. En 2016, leurs dépenses R&D s'élevaient à 60 milliards de dollars. Pour être compétitive et profiter des gains de la transformation numérique, l'UE doit **financer des dépenses en R&D (PROPOSITION 1) dans des technologies clés et secteurs d'avenir** (intelligence artificielle, blockchain, cybersécurité) **pour favoriser le développement de champions européens du numérique qui permettront de garder le contrôle de nos données** (PROPOSITION 3).
- Le manque à gagner de la taxation des entreprises du numérique est estimé à 5 milliards €. Celles-ci jouent sur la nature des activités numériques dont la localisation des profits est déconnectée des endroits où elles sont réalisées. L'UE agit dans ce domaine avec la politique de concurrence (ex : amende de 13 milliards € à Apple payée en septembre 2018 pour avoir bénéficié d'avantages fiscaux en Irlande) et en faisant pression sur les États membres qui ont recours à l'optimisation ou la planification fiscale agressive, et à travers des propositions législatives récentes par la Commission européenne : (1) taxation des bénéfices réalisés sur leur territoire sur la base de la présence numérique des entreprises, et (2) instauration d'une taxe provisoire d'environ 3% sur certains produits tirés d'activités numériques selon le chiffre d'affaires. Pour une économie numérique plus juste, l'UE doit **taxer les géants numériques comme les autres entreprises et travailler aux propositions législatives de la Commission européenne** (PROPOSITION 2).
- A l'heure du tout numérique, une nouvelle ligne de fracture se dessine au sein de notre société entre ceux qui ont accès haut débit, aux outils et aux connaissances numériques et ceux qui sont moins bien desservis. Pour supprimer ces inégalités et assurer l'accès du numérique pour tous, **nous sommes en faveur de la création d'un fonds européen, afin d'aider les territoires à développer leurs infrastructures numériques** (PROPOSITION 4) **et de financer des programmes d'éducation au numérique tout au long du cursus scolaire** (PROPOSITION 5).
- Les GAFAM ont envahi le quotidien de nombreux citoyens de la planète : Facebook compte 2 milliards d'utilisateurs (1 personne sur 4 dans le monde), Google 900 millions pour sa messagerie Gmail - et ce en mettant en avant un modèle d'apparence gratuit. Pourtant, les citoyens, les entreprises et les administrations européennes perdent la maîtrise de leurs données qui sont monnayées au quotidien ou manipulées à des fins politiques comme ce fut le cas pour 87 millions d'utilisateurs de Facebook dans l'affaire Cambridge Analytica, dont les données ont été utilisées lors de la campagne de Donald Trump et celle du Brexit en 2016. En matière de protection des données, les législateurs européens ont adopté le « RGPD » (Règlement Général sur la Protection des Données) en mai 2018. C'est une réelle avancée législative pour définir une politique européenne du numérique respectueuse de la vie privée. L'UE doit **compléter le dispositif européen pour prévenir des cyberattaques, des manipulations illégales de données ou des campagnes de désinformation** (PROPOSITION 9) **et pour en protéger les citoyens européens et leurs données également en dehors des frontières de l'Union** (PROPOSITION 7).
- La souveraineté numérique passe également par la défense des valeurs européennes face au développement de nouvelles technologies qui vont révolutionner le monde. **Établir un cadre de valeurs et de responsabilité pour assurer le développement d'une intelligence artificielle éthique est une priorité pour agir** (PROPOSITION 8).

# 7 ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

## NOTRE CONVICTION

**Réconcilier l'économie, le pouvoir d'achat et l'écologie à l'heure où l'urgence climatique et environnementale justifie une approche forte et pragmatique.**

Nous devons poursuivre les efforts entrepris et faire de l'Europe un leader mondial dans la lutte contre le changement climatique. Nous devons protéger les intérêts de l'Europe dans le monde en exigeant la réciprocité dans l'action climatique.

## NOS OBJECTIFS ET NOS PROPOSITIONS

### OBJECTIF 1 :

Agir pour mettre en place un « bouclier vert » en Europe

#### — PROPOSITION 1 :

Appliquer une taxe carbone aux frontières de l'Union européenne pour faire respecter le principe pollueur-payeur.

#### — PROPOSITION 2 :

Faire de l'Union européenne le leader pour la mise en place d'un prix mondial du carbone et ainsi rendre la contrainte carbone équitable.

#### — PROPOSITION 3 :

Arrêter de financer via les fonds européens les projets « climaticides » à horizon 2040.

### OBJECTIF 2 :

Agir pour accompagner efficacement et équitablement la transition écologique des ménages

#### — PROPOSITION 4 :

Grâce aux revenus de la taxe carbone aux frontières de l'Union, financer les infrastructures et mettre la voiture propre au prix de la voiture polluante dans les zones rurales.

#### — PROPOSITION 5 :

Lancer un grand plan "1 million de projets pour l'environnement" en Europe pour favoriser l'investissement, grâce au soutien de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), dans des initiatives innovantes pour le climat et par la création d'une Banque Européenne du Climat.

### OBJECTIF 3 :

Agir pour une qualité de l'air et une biodiversité mieux protégées et respectées

#### — PROPOSITION 6 :

Renforcer les espaces protégés pour faire de l'Europe le plus grand espace de protection de la biodiversité de la planète.

#### — PROPOSITION 7 :

Atteindre l'objectif d'un recyclage de 60% des déchets sur tout le territoire européen.

#### — PROPOSITION 8 :

Renforcer le leadership de l'Union européenne en matière de lutte contre la déforestation au niveau mondial, et garantir la production durable dans nos importations d'huile de palme.

### OBJECTIF 4 :

Agir pour concilier énergie et environnement

#### — PROPOSITION 9 :

Réunir un Grenelle européen de l'énergie pour fixer une trajectoire ambitieuse au sein de l'Union.

#### — PROPOSITION 10 :

Porter à 50 % la part d'énergies renouvelables et faiblement carbonées dans l'Union européenne à horizon 2040.

#### — PROPOSITION 11 :

Fermer la filière charbon dans les meilleurs délais en assurant un accompagnement social complet.

## OBJECTIF 5 : AGIR POUR PROTÉGER LA SANTÉ DES EUROPÉENS

### PROPOSITION 12 :

Soutenir par des programmes européens la recherche d'alternatives aux produits phytosanitaires et aux perturbateurs endocriniens pour garantir leur interdiction sans préjudice pour les agriculteurs, dans le respect de la santé humaine et de l'environnement.

## ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

- **La baisse des émissions de CO2 nous semble l'objectif environnemental prioritaire.** Cet objectif est aujourd'hui fixé à -40% à l'horizon 2030 par rapport à 1990. Il doit être absolument atteint pour limiter les effets dramatiques du changement climatique. Donner un prix du carbone significatif est une façon efficace d'y parvenir. Encore faut-il que ce prix soit juste, c'est-à-dire partagé dans tous les secteurs et, à terme, dans le monde entier (PROPOSITION 2). Tant que ce n'est pas le cas, une taxe carbone aux frontières de l'UE est essentielle (PROPOSITION 1). Il est également urgent de mettre un terme aux financements européens qui subventionnent les émissions de CO2 (environ 100Mds€ sont dépensés annuellement dans les États pour subventionner les énergies fossiles), à commencer par le charbon (PROPOSITION 3).
- **Les ménages doivent être accompagnés pour réussir la transition dans le transport et le logement, premiers secteurs émetteurs de gaz à effet de serre en France.** A lui seul, le transport représente 40% des émissions françaises. Il faut donc agir, mais aussi respecter les Français qui, tous les jours, sont obligés d'utiliser un mode de transport individuel. S'assurer ainsi que les constructeurs automobiles respectent et s'engagent pour les objectifs de réduction des émissions de CO2 pour 2030 à hauteur de 40% pour les véhicules légers et d'au moins 35% pour les poids lourds. Nous devons parvenir à ce qu'une voiture propre revienne au même prix qu'une voiture polluante et adapter pour cela nos infrastructures (PROPOSITION 4). Les États membres doivent maximiser et mettre en commun leurs investissements pour favoriser le développement de l'automobile électrique, à très faible voire zéro émission. Cette mesure sera financée par la taxe carbone aux frontières, par la hausse des taxes sur le CO2 et par la diminution des coûts des modèles électriques grâce à une plus forte visibilité donnée aux industriels. Nous devons également accompagner les initiatives locales et régionales, qui sont la clef d'un engagement collectif vers la transition climatique. Nous devons fédérer ces initiatives dans un grand plan « 1 million de projets pour l'environnement », via notamment la mise en place d'une Banque Européenne du Climat (PROPOSITION 5).
- **Protéger la biodiversité et améliorer la qualité de l'air sont deux préoccupations majeures et légitimes des citoyens de l'Union européenne.** La mauvaise qualité de l'air entrainerait chaque année en Europe environ 400 000 décès prématurés. Le monde scientifique s'accorde pour dire que nous assistons à une sixième extinction de masse. Il est primordial de relancer et renforcer les espaces protégés, en lançant un nouveau cadre au niveau européen (PROPOSITION 6). Les grandes villes et les territoires européens doivent s'engager, chacun à leur façon, à recycler 60% des volumes des déchets qu'ils produisent (PROPOSITION 7).
- **Nous devons agir pour concilier énergie et environnement, en renforçant le dialogue européen.** Un Grenelle européen de l'environnement doit permettre de mieux piloter la transition climatique sur le continent afin de concilier les intérêts nationaux et les objectifs européens (PROPOSITION 9). Nous devons renforcer nos objectifs en matière de mix énergétique, avec un objectif de 50% d'énergie faiblement carbonée sur le continent à l'horizon 2040 (PROPOSITION 10). La production d'électricité à partir de charbon, polluante et couteuse, doit être arrêtée dans les plus brefs délais (PROPOSITION 11).
- Nous devons agir pour rappeler le rôle de garant de la santé publique de l'Union européenne. De nombreux débats sont en cours et des révélations ont régulièrement lieu concernant l'utilisation des pesticides, le glyphosate ou encore les perturbateurs endocriniens. Une étude publiée par l'association « 60 millions de consommateurs » avait montré la présence de dizaines de perturbateurs endocriniens dans les cheveux d'enfants. Ce chiffre est alarmant et il s'agit d'un problème de santé publique auquel il faut remédier de manière urgente. Même chose pour l'utilisation du glyphosate où de nombreux cas de maladies graves ont été dépistés en raison de l'utilisation de ce produit auprès des consommateurs tout comme chez les agriculteurs l'utilisant (PROPOSITION 12). Enfin, les scandales liés aux OGM éclatent régulièrement et mettent en cause des multinationales étrangères, une législation claire en la matière doit être mise en place. Le Parlement européen doit avoir un plus grand contrôle sur les procédures d'autorisation de mise sur le marché des substances.
- Nous devons agir pour une réglementation européenne claire et transparente en matière d'environnement et de santé publique. Il existe plusieurs agences européennes qui travaillent sur ces sujets et délivrent les propositions d'autorisation de mise sur le marché. Il est nécessaire qu'une coordination ait lieu entre ces agences et que leur travail soit mieux connu du grand public, encadré et coordonné.

# 8 AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

## NOTRE CONVICTON

**La politique agricole commune doit continuer d'être ambitieuse et défendre le revenu des agriculteurs pour assurer la souveraineté alimentaire de l'Europe.**

Tandis que les grandes puissances mondiales continuent d'investir dans leur indépendance alimentaire, l'UE est confrontée à une baisse de son budget due au Brexit et au financement de nouvelles politiques. L'ambition de la future PAC 2021-2027 est en suspens. Pourtant, le soutien au secteur agricole européen est plus que jamais essentiel pour assurer la qualité de nos produits alimentaires, répondre aux attentes des citoyens et développer de nos territoires ruraux.

## NOS OBJECTIFS ET NOS PROPOSITIONS

### OBJECTIF 1 :

Agir pour défendre le revenu des agriculteurs

#### PROPOSITION 1 :

Assurer la juste rémunération des agriculteurs en encadrant les négociations avec les centrales d'achat européennes et en maintenant le niveau des aides directes.

#### PROPOSITION 2 :

Réduire la charge administrative en simplifiant une PAC devenue trop complexe, et donner aux agriculteurs un droit d'alerte en cas de surtransposition des règles européennes.

### OBJECTIF 2 :

Agir pour assurer la compétitivité du secteur agricole européen

#### PROPOSITION 3 :

Donner aux agriculteurs les outils de gestion des risques pour faire face aux effets du changement climatique, favoriser le stockage de l'eau et encourager la production d'énergie renouvelable.

#### PROPOSITION 4 :

Permettre l'accès aux innovations techniques au plus grand nombre (numérique, robotique, biotechnologies, biocontrôle) et moderniser les outils logistiques pour accéder aux marchés d'exportation.

#### PROPOSITION 5 :

Aider l'installation des jeunes, en particulier des femmes, et les accompagner dans leurs projets de diversification (circuits courts, agriculture bio, etc.).

### OBJECTIF 3 :

Agir pour protéger les consommateurs en accompagnant les mutations

#### PROPOSITION 6 :

Améliorer le lien entre agriculteur et consommateur par une transparence des pratiques et une équité des règles.

#### PROPOSITION 7 :

S'assurer que les objectifs environnementaux de la PAC soient proportionnés pour concilier biodiversité et durabilité du modèle agricole.

#### PROPOSITION 8 :

Défendre le modèle alimentaire européen dans les traités commerciaux avec les pays tiers, y compris après le Brexit, en exigeant le respect de nos standards sanitaires, de nos productions sous signe officiel de qualité et en imposant la réciprocité des normes.

#### PROPOSITION 9 :

Établir des règles communes claires et strictes d'étiquetage et d'information de provenance des produits.

#### PROPOSITION 10 :

Faire respecter des règles strictes d'abattage des animaux.

#### PROPOSITION 11 :

Créer une « PAC Carbone » pour aider les filières et les agriculteurs s'engageant dans la protection de l'environnement et de la biodiversité.

## ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

- Le secteur agricole européen fait face à un triple défi : le défi climatique, avec des aléas de production plus réguliers ; le défi de compétitivité face à une concurrence toujours plus forte des pays tiers et un manque d'investissement dans notre appareil de production ; et le défi de durabilité qui implique des mutations de notre modèle agricole et des investissements importants dans les années à venir. Soixante ans après la première Politique Agricole Commune, la souveraineté alimentaire de l'Union européenne est en jeu.
- Dans ce contexte, les agriculteurs doivent retrouver les moyens de vivre de leur travail et d'investir pour répondre à ces défis. Pourtant, le 2 mai 2018, la Commission européenne a proposé, pour la première fois depuis 1958, une baisse du budget de la PAC et des aides directes pour 2021-2027 (47% du revenu des agriculteurs en France). **Il est essentiel de stabiliser le revenu des agriculteurs en s'opposant à la baisse du niveau des aides directes de la PAC. Il s'agit également d'assurer la juste rémunération des agriculteurs en renforçant leur pouvoir de négociation face aux centrales d'achat européennes** (PROPOSITION 1).
- Fortement critiqués, les outils de la PAC semblent dépassés pour répondre aux défis actuels et les lourdeurs administratives entravent le travail des agriculteurs au quotidien. Dans le cadre de la future PAC 2021-2027, **agir\_ milite pour une PAC simplifiée et lisible pour tous, et pour accorder aux agriculteurs un droit d'alerte en cas de surtransposition des règles européennes** (PROPOSITION 2).
- Pour renforcer la compétitivité du secteur agricole européen, **la modernisation de la PAC doit se focaliser sur l'octroi d'outils de gestion des risques pour faire face aux effets du changement climatique** (PROPOSITION 3) ; **sur l'accès aux équipements et technologies innovantes pour améliorer la compétitivité de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement** (PROPOSITION 4) ; **et sur les aides à l'installation pour assurer le renouvellement générationnel** (PROPOSITION 5).
- A l'heure où les grandes puissances de ce monde continuent d'investir dans leur indépendance alimentaire et s'ouvrent des marchés à l'export, l'Union doit se donner les moyens de sa souveraineté alimentaire pour **répondre à la demande toujours plus exigeante des consommateurs et des citoyens de l'Union en produits de haute qualité, responsables, sûrs, traçables et abordables** (PROPOSITIONS 6 ET 7).
- Pour protéger notre modèle agricole et l'intérêt des citoyens européens, **l'Union européenne doit enfin exiger le respect de nos standards sanitaires, de nos productions sous signe officiel de qualité et imposer la réciprocité des normes dans les traités commerciaux avec les pays tiers, y compris après le Brexit** (PROPOSITION 8).
- Une « PAC Carbone » pourrait venir bonifier la PAC existante pour les agriculteurs et les filières s'engageant dans la protection de l'environnement et de la biodiversité, et accompagnerait ainsi davantage les pratiques et les filières engagées dans la diminution des émissions de CO<sub>2</sub>, voir à la captation de celui-ci (la luzerne par exemple) mais aussi de réduction des produits phytosanitaires. C'est par ce biais que les agriculteurs français pourraient maintenir leur niveau de PAC. Cela nécessite de créer un véritable outil européen de calcul des émissions de CO<sub>2</sub> par exploitation, mais nous disposons des technologies permettant de le faire lors des déclarations PAC (PROPOSITION 11).

# 9 ÉDUCATION ET RECHERCHE

## NOTRE CONVICTON

### Investir dans les compétences et les défis d'avenir.

Nos étudiants doivent être en pleine mesure de profiter des opportunités linguistiques, académiques et professionnelles qu'offre l'Europe afin de renforcer leur employabilité sur un marché du travail devenu toujours plus compétitif.

Dans le domaine de la recherche, la coopération entre États membres s'avère nécessaire afin de mutualiser les moyens et d'accroître les capacités financières et humaines de chaque projet, aux regards des grands défis du siècle. Elle constitue également un vecteur d'attractivité pour l'Europe au niveau mondial.

## NOS OBJECTIFS ET NOS PROPOSITIONS

### OBJECTIF 1 :

Agir pour permettre aux jeunes d'acquérir des connaissances et des compétences

#### — PROPOSITION 1 :

Démocratiser le Baccalauréat européen afin de renforcer l'accès des étudiants aux études à l'international et leur attractivité sur le marché du travail.

#### — PROPOSITION 2 :

Élargir le programme Erasmus à des projets de formation en alternance dans des domaines porteurs d'avenir tels que le numérique ou l'environnement.

### OBJECTIF 2 :

Agir pour concentrer les efforts de recherche afin de relever nos grands défis communs

#### — PROPOSITION 3 :

Créer une « Life Valley » européenne regroupant les entreprises de génomique et les instituts de recherche européens avec pour objectif à 20 ans d'offrir une vie libérée des grandes maladies (cancer, Alzheimer, Parkinson, Sida...).

#### — PROPOSITION 4 :

Prioriser les investissements publics et privés dans les technologies de rupture, qui peuvent constituer de véritables instruments de souveraineté et de puissance sur la scène internationale (intelligence artificielle, énergies propres, etc.).

#### — PROPOSITION 5 :

Développer davantage et simplifier la mobilité des chercheurs en lui donnant un cadre européen, notamment via un soutien financier plus accru.

- L'objectif du programme de mobilité Erasmus, devenu Erasmus + en 2014, est de donner aux étudiants, aux stagiaires, au personnel et d'une manière générale aux jeunes de moins de 30 ans avec ou sans diplôme la possibilité de séjourner à l'étranger pour renforcer leurs compétences et accroître leur employabilité. 79 888 jeunes français (majoritairement des étudiants) en ont bénéficié en 2017, soit un bond de 18% par rapport à 2016. Parmi eux, 20 338 étaient des apprentis, élèves de lycées professionnels et stagiaires de la formation professionnelle (contre 14 991 en 2016). Les apprentis peuvent en effet participer à ce programme mais les modalités sont beaucoup plus complexes que pour les étudiants (couverture sociale, adaptation du contrat d'apprentissage, autonomie financière, etc.). Parmi les 28 États membres, c'est en France que le programme de mobilité connaît son plus grand succès. Dans son projet de cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027 présenté le 2 mai 2018, la Commission européenne a proposé de doubler le budget d'Erasmus +, soit 30 Md€ d'engagements sur la période 2021-2027, contre 14,7 Md€ pour 2014-2020. Toutefois, Erasmus se cantonne aujourd'hui majoritairement aux échanges universitaires. **L'extension de ce programme aux projets professionnels et non plus seulement académiques devrait être envisagée (PROPOSITION 2).** Enfin, même avant le niveau universitaire, l'éducation proposée aux jeunes européens doit être synonyme de flexibilité et d'opportunité, ce à quoi participerait la **démocratisation du Baccalauréat européen (PROPOSITION 1).**
- Dans le domaine de la recherche, l'UE mène une politique active en faveur de la mobilité des chercheurs. Elle a par exemple incité nombre de ses États membres à mettre en place une politique fiscale qui leur est favorable : au niveau pré-doctoral, des accords fiscaux bilatéraux permettent, dans le pays d'accueil, l'exonération des revenus touchés par les jeunes chercheurs (bourses ou subventions d'organismes publics) lorsque ceux-ci proviennent d'un autre pays. Elle a par ailleurs créé une charte européenne des chercheurs et un code de conduite pour homogénéiser les règles en matière d'accueil (conditions d'emploi, conditions de travail etc.) des chercheurs chez les différents employeurs. L'objectif est de créer un espace européen de la recherche, et ce dans le cadre du programme de recherche européen Horizon 2020. Cependant, l'UE ne propose pas de dispositif de mobilité aux chercheurs qui s'assimilerait au dispositif Erasmus dans sa simplicité de mise en œuvre pour les participants, et au niveau du soutien financier apporté. Il s'agirait donc de **développer davantage et simplifier la mobilité des chercheurs en lui donnant un cadre européen, notamment via un soutien financier plus accru (PROPOSITION 5).** A cela doivent s'ajouter également **la conduite de programmes européens de recherche sur des enjeux spécifiques (cancer, diabète, Alzheimer, ...)** (PROPOSITION 3) ainsi que **des investissements publics et privés dans les technologies de rupture, qui peuvent constituer de véritables instruments de souveraineté et de puissance sur la scène internationale (PROPOSITION 4).**

# 10 CULTURE

## NOTRE CONVICTON

### La culture doit être au cœur du projet de refondation de l'Europe car elle est ce qui nous constitue et nous unit.

L'Europe ne doit pas être envisagée comme un simple espace économique : c'est avant tout un lieu de circulation des savoirs et des idées favorables à la création. La culture contribue à la construction de l'identité européenne dans sa diversité et doit être au cœur de notre projet de refondation de l'Europe. Le développement des échanges culturels, le soutien à la création et la définition d'une stratégie culturelle pour l'Europe sont autant de pistes pour y arriver.

## NOS OBJECTIFS ET NOS PROPOSITIONS

### OBJECTIF 1 :

#### Agir pour le développement des échanges culturels

##### PROPOSITION 1 :

Créer un « Erasmus de la culture », dispositif de mobilité pour les étudiants et professionnels de la culture.

##### PROPOSITION 2 :

Développer des programmes de financement permettant d'appuyer la traduction et la diffusion des œuvres audiovisuelles au niveau européen, afin de soutenir la diversité linguistique.

##### PROPOSITION 3 :

Soutenir l'accès des jeunes à la culture en créant un Pass culture européen offrant l'accès à des œuvres et des institutions culturelles dans toute l'Europe.

##### PROPOSITION 4 :

Soutenir les initiatives favorisant la participation des populations arrivant sur le territoire à la vie culturelle.

### OBJECTIF 2 :

#### Agir pour un cadre favorable à la création

##### PROPOSITION 5 :

Définir un mécanisme permettant d'assurer un partage équitable de la valeur entre les créateurs et les plateformes de diffusion en Europe.

##### PROPOSITION 6 :

Poursuivre et développer les politiques de soutien à la production artistique et à la création à l'image du système de prix fixe du livre en France.

##### PROPOSITION 7 :

Soutenir la mise en place de taux de TVA réduits pour les livres numériques et la presse en ligne, répondre à l'enjeu d'interopérabilité des livres numériques.

### OBJECTIF 8 :

#### Agir pour replacer la culture à sa juste place dans les politiques européennes

##### PROPOSITION 8 :

Définir un cadre stratégique aux politiques culturelles européennes pour mieux les intégrer aux prises de décision qui les impactent au niveau européen (construction du marché intérieur, fiscalité, négociations commerciales, etc.)



## ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

- La culture est un domaine de compétence de l'Union européenne depuis 1992. L'UE apporte son soutien au secteur culturel à travers différentes actions, parmi lesquelles on peut citer :
  - Le programme Capitale européenne de la culture, créé en 1985, pour lequel une ou plusieurs villes sont choisies pour accueillir durant une année civile plusieurs manifestations culturelles sous le prisme européen. Paris, Avignon et Marseille ont été capitales européennes de la culture.
  - Le label « Patrimoine européen » qui depuis 2013 distingue des sites qui symbolisent les valeurs et l'identité européenne, au-delà de leur caractère esthétique. En France, l'Abbaye de Cluny ou encore le quartier européen de Strasbourg sont labellisés.
  - Le programme Europe créative (2014-2020), doté d'1,5 milliards d'euros, qui soutient à la création en Europe. Il propose des financements pour appuyer les projets créatifs coopératifs, le développement de réseaux culturels, la traduction et à la diffusion des œuvres ou encore le développement des compétences et la formation des professionnels de la culture.
- L'identité européenne se définit autant par sa culture que par sa géographie et nous devons retrouver l'esprit des grandes époques de creuset culturel européen (la Renaissance, le baroque, les Lumières etc.). Ces époques ont été marquées par la richesse de leurs échanges culturels, échanges qu'il faut soutenir mais également développer. La création d'un « **Erasmus de la culture** » (PROPOSITION 1), permettant des échanges et une mobilité européenne pour les étudiants aux enseignements professionnels du ministère de la Culture et pour les professionnels de la culture répondrait à cet enjeu. Le **soutien financier à la traduction et à la diffusion des œuvres audiovisuelles** (PROPOSITION 2) améliorerait l'accessibilité aux œuvres mais permettrait également de défendre la diversité linguistique des Etats membres.
- En France, l'entrée aux musées est gratuite pour les jeunes de 18 à 26 ans résidant dans un pays européen et le **Pass culture**, expérimenté à partir de 2018, offre un crédit aux jeunes pour accéder à des œuvres et institutions culturelles de manière gratuite. La création d'un tel dispositif à l'échelle européenne (PROPOSITION 3) permettrait d'étendre cette initiative au-delà du cadre national. Par ailleurs, la culture contribue au rapprochement des individus et des peuples, dans une tradition humaniste qu'il convient de mettre en avant (PROPOSITION 4).
- Pour le soutien à la création, l'Europe constitue une échelle pertinente pour défendre les artistes et favoriser la production artistique. Le numérique bouscule les dispositifs juridiques qui protégeaient le droit d'auteur et ces derniers doivent être adaptés, notamment pour assurer un **juste partage de la valeur avec les plateformes de diffusion** (PROPOSITION 5). Les politiques volontaristes menées à l'échelle nationale comme le prix fixe du livre en France doivent être portées au niveau européen (PROPOSITION 6), avec des propositions ambitieuses à l'heure du numérique (PROPOSITION 7) : le soutien à la mise en place de taux de TVA réduit pour les livres numériques et la presse en ligne ou encore à l'interopérabilité des livres numériques en sont autant d'exemples.
- Nombreuses sont les politiques européennes qui affectent le secteur culturel (politique commerciale, fiscale, marché intérieur etc.). La **construction d'un cadre stratégique et politique** (PROPOSITION 8) placerait la culture au cœur de la politique européenne en posant des jalons devant être respectés au fil des différentes initiatives communautaires dans les autres domaines. Terreau de l'identité européenne, la culture ne peut se contenter d'être au second plan.

# 11 GOUVERNANCE DE L'UNION EUROPÉENNE

## NOTRE CONVICTON

### Une gouvernance européenne claire, efficace et démocratique pour répondre aux défis actuels et futurs de l'Europe.

Nous souhaitons que la gouvernance de l'Union européenne soit plus à l'écoute des citoyens pour des décisions plus efficaces et rapides. Les positions de l'Union européenne doivent être claires et indépendantes de tout lobby. En somme, la valeur ajoutée de l'Union européenne doit être visible pour nos concitoyens. La réforme de la gouvernance implique de mieux circonscrire, au sein des traités, le champ des compétences de l'Union, tout en donnant aux États membres la possibilité d'aller plus loin sur des sujets précis.

## NOS OBJECTIFS ET NOS PROPOSITIONS

### OBJECTIF 1 :

#### Agir pour une Europe plus efficace

##### — PROPOSITION 1 :

Améliorer le mécanisme des coopérations renforcées et définir dès aujourd'hui les domaines dans lesquels la France décidera d'avancer : défense, numérique et croissance verte en priorité.

##### — PROPOSITION 2 :

Adopter le vote à la majorité qualifiée pour différents domaines d'action afin de faciliter la prise de décision.

##### — PROPOSITION 3 :

Créer des rendez-vous entre parlementaires nationaux pour mieux comprendre les réalités de chaque pays européen et améliorer le travail transfrontalier.

### OBJECTIF 2 :

#### Agir pour une Europe aux compétences justes et proportionnées

##### — PROPOSITION 4 :

Faire respecter le principe de subsidiarité en identifiant les domaines d'action qui doivent être re-délégués aux États.

##### — PROPOSITION 5 :

Imposer une rédaction plus claire des textes normatifs pour réduire les contraintes administratives et la bureaucratie européenne.

### OBJECTIF 3 :

#### Agir pour une Europe plus légitime et démocratique

##### — PROPOSITION 6 :


Simplifier les pétitions européennes pour mettre le citoyen au cœur du processus décisionnel européen.

##### — PROPOSITION 7 :

Donner un réel pouvoir d'initiative au Parlement Européen.

- Le déficit démocratique de l'UE est constamment mis en exergue depuis quelques années et il s'agit de redonner un souffle de légitimité dans le processus européen. Afin d'insuffler un réel élan démocratique et d'éteindre les critiques autour de cette question, il faut obligatoirement mettre **le citoyen au cœur du processus décisionnel européen notamment en simplifiant les pétitions européennes** (PROPOSITION 6).
- Le respect insuffisant des principes de subsidiarité et de proportionnalité a amené les institutions européennes à édicter des règles trop précises dans des domaines où une intervention de l'Union ne présente pas de réelle valeur ajoutée. La Commission Junker a composé une Task Force « subsidiarité et proportionnalité et faire moins mais de manière plus efficace » (rapport remis en juillet 2018) qui propose des pistes intéressantes pour prendre en compte les deux principes en amont du processus décisionnel, mais ne va pas assez loin dans la définition des domaines devant relever des États. Ainsi, il faut **redéfinir précisément les missions de l'Union et redonner la main aux États membres dans les domaines où cela se justifie** (PROPOSITION 4). Cette redéfinition du périmètre doit être accompagnée **d'une réduction des contraintes administratives et de la bureaucratie européenne qui passe obligatoirement par une rédaction plus claire des textes normatifs européens** (PROPOSITION 5).
- Le mécanisme des coopérations renforcées prévu par le traité de Lisbonne afin de permettre aux États membres qui le souhaitent d'aller plus loin dans l'intégration n'a pas été suffisamment utilisé. Conformément au scénario n°3 élaboré par la Commission européenne dans son dernier Livre blanc sur l'avenir de l'Europe nous pensons que **l'utilisation efficace et raisonnée de ce mécanisme amélioré** (PROPOSITION 1) est la clé de voûte d'une stratégie durable de relance de l'intégration européenne. Il importe d'assouplir les conditions permettant d'initier et de rejoindre une coopération renforcée, mais aussi de réfléchir au moyen d'exclure les États membres qui rejoindraient cette procédure seulement pour la bloquer.
- En complément, d'autres mécanismes de simplification permettant d'avancer plus loin en restreignant les blocages sont envisagés tels que **l'utilisation plus systématique du vote à la majorité qualifiée** (PROPOSITION 2). En effet, le système de vote à l'unanimité au Conseil montre régulièrement ses limites, les sujets fiscaux où il est difficile d'avancer si un seul pays décide de bloquer le processus sont un exemple concret.
- La nécessité d'échanges permanents entre les acteurs clefs des États membres paraît essentielle pour éviter les blocages. C'est pourquoi, nous préconisons **la création d'assemblées parlementaires multinationales** (PROPOSITION 3), les parlements nationaux étant ainsi liés à la prise de décision. Cela rajoute à la légitimité et au renforcement démocratique de l'UE.
- La Commission européenne est la première institution de l'Union à essuyer les critiques traditionnellement adressées à l'UE (une construction technocratique trop rigide et trop lourde et un manque de légitimité). Pour renforcer l'efficacité de la Commission, certaines propositions pourraient venir compléter celles précédemment citées : réduire le nombre de commissaires et accroître le rôle des Vice-présidents en composant 5 grands pôles au sein de la Commission : Subsidiarité et proportionnalité - Changement climatique - Stabilité monétaire et financière - Compétitivité et transformation numérique - Sécurité et Défense. Les Vice-présidents et les commissaires seraient désormais nommés par le Président de la Commission, celui-ci étant désigné selon le système du *Spitzenkandidat* réformé et rendu plus démocratique. Le Président et les 5 Vices-présidents seraient personnellement responsables devant le Parlement européen et devraient, chaque année, présenter leur bilan.

agir\_   
LA DROITE  
CONSTRUCTIVE

Agir\_ La Droite constructive  
28, Cours Albert 1<sup>er</sup> \_ 75008 PARIS  
[www.agir-ladroiteconstructive.fr](http://www.agir-ladroiteconstructive.fr)  
 @agir\_officiel  Agir - la Droite constructive